



PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la deuxième assemblée électronique du conseil d'administration pour
l'année financière 2019-2020, tenue le 15 avril 2019

PRÉSENCES

Président	André Lavoie Roulons VERT
1 ^{re} Vice-Présidente	Joan Hamel Coalition Eau Secours!
2 ^e Vice-Présidente	Stéphanie Chabrun Bassin Versant Saint-Maurice
Trésorier	Sébastien Duchesne Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan
Secrétaire	Pierre Deshaies Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche
Administratrice	Céline Khuu membre individuelle
Administratrice	Angéline Fourchaud Association forestière de la Vallée du Saint- Maurice
Administratrice	Mylène Vallée Comité ZIP Les Deux Rives

ABSENCE

Administrateur	Mitchell Marin Membre individuel
Administrateur	Maude-Amie Tremblay Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Administrateur	Vincent Tremblay Géomatique BLP Arpenteurs-géomètres inc.

QUORUM

Le quorum a été constaté à la réception des courriels des administrateurs.

1. SIGNATURES DE CONTRATS ET DE CHÈQUES

Lauréanne Daneau mentionne qu'une entente de partenariat impliquant du financement avec Innovation et Développement économique Trois-Rivières (IDÉ TR) doit être signée. L'organisme demande une preuve qu'elle a l'autorité pour signer une telle entente. Après vérification dans l'historique des résolutions, il y en a une qui demande d'être précisée.

Résolution initiale

SIGNATURES DE CONTRATS ET DE CHÈQUES

Il est résolu que les représentants autorisés à signer les chèques, les billets et les autres effets ainsi que les contrats du Conseil régional de l'environnement Mauricie soient tous les officiers du conseil d'administration, la directrice générale, Lauréanne Daneau et l'adjointe administrative, Maryse Fortin.

Tel que stipulé dans les règlements généraux, un des deux signataires doit obligatoirement être le président, le trésorier, le secrétaire ou l'un des deux vice-présidents.

Proposition de résolution électronique

SIGNATURES DE CONTRATS ET DE CHÈQUES

Il est résolu que les représentants autorisés à signer les chèques, les billets et les autres effets ainsi que les contrats du Conseil régional de l'environnement Mauricie soient tous les officiers du conseil d'administration, la directrice générale, Lauréanne Daneau et l'adjointe de direction, Maryse Fortin.

Tel que stipulé dans les règlements généraux, tous les chèques, emprunts bancaires et acquisitions foncières sont signés par deux signataires. Un de ces signataires doit obligatoirement être un officier du conseil d'administration. Les autres signataires autorisés sont tout employé désigné par résolution du conseil d'administration.

(CAE 15-04-19-I)

Il est résolu que les représentants autorisés à signer les chèques, les billets et les autres effets ainsi que les contrats du Conseil régional de l'environnement Mauricie soient tous les officiers du conseil d'administration, la directrice générale, Lauréanne Daneau et l'adjointe de direction, Maryse Fortin.

Tel que stipulé dans les règlements généraux, tous les chèques, emprunts bancaires et acquisitions foncières sont signés par deux signataires. Un de ces signataires doit obligatoirement être un officier du conseil d'administration. Les autres signataires autorisés sont tout employé désigné par résolution du conseil d'administration.

Proposée par : Joan Hamel

Adoptée à l'unanimité



2. LEVÉE DE LA RÉUNION

Le sujet de la réunion étant épuisé, l'assemblée est levée.

Pierre Deshaies, secrétaire

